

Interpellation

No : 826

Registre national des détenus dangereux

Lucie, Marie, Adeline, trois prénoms mais aussi trois femmes qui ont perdu la vie dans des circonstances dramatiques, victimes de meurtriers dont le profil était quasiment identique, à savoir des récidivistes considérés comme détenus dangereux.

Quels autres prénoms faut-il ajouter à cette liste avant de prendre des mesures susceptibles d'éviter de tels malheurs.

Si un certain nombre de mesures ont été décidées et mises en œuvre rapidement par les différents cantons latins en particulier, la création d'un registre national des détenus dangereux serait d'une aide précieuse afin d'assurer une meilleure transmission de l'information entre les diverses instances cantonales et intercantionales intervenant dans l'application des peines. Il permettrait, entre autres, de mieux définir les conditions dans lesquelles devraient s'opérer les sorties éducatives des détenus et faciliter leur localisation en tout temps.

Si les chefs de département de Justice et Police de Suisse latine sont convaincus de la pertinence d'un tel registre, il en est tout autrement au niveau des chefs de département de Justice et Police de Suisse allemande, de même de la part du Conseil fédéral.

Aussi, le Gouvernement peut-il nous informer sur les éléments suivants :

- **Partage-t-il l'avis qu'une meilleure transmission de l'information entre les diverses instances intervenant dans l'application des peines est nécessaire ?**
- **Est-il favorable à la création d'un registre national des détenus dangereux ?**
- **Dans l'affirmative, ce registre devrait-il être créé au niveau intercantonal par un accord entre tous les cantons ou au contraire au niveau fédéral ?**
- **Le Gouvernement a-t-il l'intention d'entreprendre des démarches pour aboutir à la création d'un tel registre et dans l'affirmative quelles démarches prévoit-il ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 25 juin 2014

Au nom du Groupe PDC-JDC

Paul Froidevaux

H.-Fr. Chenal

R. M...

[Handwritten signatures and notes]

P.-J.

[Handwritten signature]

A.B. *[Handwritten signature]*
[Handwritten signature]
[Handwritten signature]

[Handwritten signature]